

Établissement / École

Nom :	Université de Mulhouse École nationale supérieure de chimie de Mulhouse
Sigle :	ENSCMu
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Strasbourg
Site(s) de l'école :	Mulhouse

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2016/01-12

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Mulhouse de l'université de Mulhouse, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure de chimie de Mulhouse de l'université de Mulhouse ;
- Vu le rapport établi par Nadine LECLAIR (membre de la CTI et rapporteure principale), Joël MOREAU (expert de la CTI), Claude-Gilles DUSSAP (expert de la CTI), Guillermo CALLEJA (expert international de la CTI) et Joaquim JUSSEAU (élève expert ingénieur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 mai 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des Titres d'Ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Mulhouse de l'université de Mulhouse	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Mulhouse de l'université de Mulhouse	Formation continue	2023	2027-2028	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne d'une **injonction** relative à un plan d'actions portant sur le déploiement de la mission de prévention et la représentation des élèves au conseil d'école. Ce document est à transmettre pour **le 15 octobre 2023**, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- S'assurer que la mission de prévention est assurée ;
- S'assurer de l'implication de tous les étudiants dans la gouvernance de l'école en veillant en particulier à leur mobilisation pour élire leurs représentants au conseil d'école ;
- Veiller à l'équilibre des charges des personnels BIATSS ainsi qu'à la bonne adéquation des formations aux besoins exprimés ;
- Mettre en place la boucle d'amélioration continue pour tous les projets de l'école (compétences, ...) ;
- S'assurer du suivi des plans d'actions liés à la collaboration et la mobilité internationale entrante et sortante ;
- Accroître la participation des industriels aux enseignements du cycle d'ingénieur pour être conforme aux recommandations CTI à savoir 25% des enseignements ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit, renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;
- Adapter et faire connaître le processus VAE.

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations** sur l'avancement des recommandations. Ce document est à transmettre **le 15 décembre 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Mulhouse de l'université de Mulhouse	2023	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 16 mai 2023

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 13 juin 2023



La présidente
Elisabeth CREPON